



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'ALLONS
Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 28 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT - DEUX, le vendredi 22 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Madame Josiane GRIMAUD et Messieurs Régis GALFARD, Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN, Jean-Marie PAUTRAT et Claude CAUVIN.

Excusés : Mme Chantal MARTEL (pouvoir donné à M. Christophe IACOBBI) et M. Bernard AUDIER.

Secrétaire de Mairie : Mme Katia GALFARD.

Secrétaire de Séance: M. Jean Marie PAUTRAT.

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (23 septembre 2022)

► *Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 10 voix.*

2. Présentation du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif. SPANC 2021 CCAPV)

Document disponible sur le site de la CCAPV.

3. Présentation du RPQS « déchets 2021 CCAPV »

Document disponible sur le site de la CCAPV.

➤ Monsieur Serge GUICHARD fait remarquer le pourcentage peu important de retraitement des ordures ménagères.

4. Présentation du bilan d'activité 2021 CCAPV

Document disponible sur le site de la CCAPV.

➤ Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à prendre connaissance du bilan d'activité de la Communauté de Communes. Pour rappel, cela permet de voir l'activité réelle de la CCAPV qui est au service des communes et de ses habitants.

5. Présentation projet « cœur de ville »

➤ Monsieur le Maire présente le projet « cœur de ville ». Pour notre commune, c'est le « pendant » de ce qui existe pour l'opération « *petites villes de demain* ». Par exemple, comment mettre de l'ingénierie dans les villages. Sur notre territoire, quatre premières communes ont été pressenties : Castellane, Barème, Annot et St André Les Alpes.

➤ Monsieur le Maire propose de définir notre « cœur de village ».

▶ ***Après un tour de table, les élus à l'unanimité, soit 10 voix, considèrent que notre « cœur de village » se situe sur le périmètre actuel de l'agglomération.***

6. Présentation nouvelle étude faisabilité travaux bâtiment Mairie

➤ Monsieur le Maire rappelle les décisions du dernier conseil.

➤ Accompagné de membres du conseil, Monsieur le Maire a eu une nouvelle réunion très constructive avec l'architecte, Monsieur Benoit SEJOUNE.

➤ Monsieur le Maire rappelle à nouveau le diagnostic du bâtiment qui a relevé tous les détails qui "enlaidissent" le bâtiment (câbles, conduites d'eau défoncées, antenne qui ne sert plus, ...) :

- Les façades sont en bon état, ainsi que les volets (à repeindre).
- Les abords du WC extérieur sont à reprendre totalement car ils se détériorent et ne fonctionnent plus.
- L'ancienne cheminée bouchée est à rénover.
- Un auvent sera mis en place au-dessus de la porte de la Mairie.
- Une treille sera installée le long du bâtiment, côté « terrain de boules » pour casser l'impression visuel de bloc.

- Une isolation sera posée par le dessous de l'édifice.
- Et une ventilation sera installée dans les logements, ...

➤ Monsieur le Maire confirme également que ce sont bien les tôles « bacs » qui supporteront les panneaux photovoltaïques.

Les membres du conseil ont eu des explications sur les coûts du devis estimatif, qui comportaient d'autres prestations (fermeture de l'eau dans le WC, ...).

L'enveloppe estimative du projet se monte à 140 398 € TT, sans les panneaux. L'auto financement se montera à 30 000 euros.

Il convient aujourd'hui de solliciter les subventions. Pour le moment, à cette étape, il n'y pas eu de choix définitif des matériaux de la toiture (tuiles ou tôles « Bacs »).

7. Demande de Subvention « Travaux de rénovation de la Mairie »

➤ Suite à l'exposé précédent Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes de subventions. L'ensemble de l'opération a été chiffrée par Monsieur Séjourné à 117 398,65 € HT. Pour le financement de l'opération il propose de recourir au financement de la Région au titre du FRAT 2023 à hauteur de 50 % soit 58 699,32 € et à la DETR à hauteur de 30%, soit 35 219,60 €.

➤ Cette opération permettra d'accentuer les économies d'énergie en isolant la toiture et en offrant une meilleure visibilité du bâtiment.

► **Après avoir délibéré, à l'unanimité soit 10 voix, le Conseil Municipal :**

1) APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière ;

2) SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de l'Etat et du Conseil Régional ;

3) APPROUVE le plan de financement suivant :

DETR 2023	35 219,60 €	30 %
Région Sud FRAT	58 699,32 €	50 %
Autofinancement	23 479,73 €	20 %

4) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

8. Création « opération de modernisation du chauffage de la salle des fêtes

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un dysfonctionnement de la sonde du chauffage au sol de la salle des fêtes. Devant l'impossibilité de réparer le système, il propose d'investir sur 4 radiateurs HP (« hautes performances »), que pourra installer l'ouvrier communal. Celui-ci a une formation d'électricien, cela permettra de baisser le coût du chantier.

➤ Messieurs Fabien LORENZI et Kevin IACOBBI se disent sceptiques sur le choix des radiateurs électriques. Ils insistent également sur la possibilité de réparer le système actuel. Ils évoquent également la possibilité de mettre en place une pompe à chaleur.

➤ Monsieur Régis GALFARD fait remarquer que le système des radiateurs électriques sera le plus performant (économiquement et techniquement) si on utilise la production électrique des panneaux solaires et non sa vente.

➤ Monsieur le Maire précise que suite à l'intervention d'un professionnel, le système de sonde ne peut pas être réparé. Sur la possibilité de la mise en place d'une pompe à chaleur, le prix d'installation est largement dissuasif et encombrerait la salle des fêtes. Il se dit d'accord sur l'analyse de Monsieur Régis GALFARD. Il propose donc au conseil un budget et précise que ce montant pourra être versé en investissement ce qui nous laisse plus de temps pour l'utilisation de cette somme.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 10 voix,**

DECIDE de procéder au vote de la DM N°5, sur le budget de l'exercice 2022 (La réalisation de l'opération en investissement implique un transfert du montant de l'opération du budget fonctionnement vers l'investissement, voir détails ci-dessous).

COMPTES DEPENSES

<i>Imputation</i>	<i>Nature</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Réduit</i>
<i>Réduit 011 / 615221</i>	<i>Bâtiments publics</i>		<i>3500 €</i>
<i>023 / 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>3500 €</i>	
<i>21 / 21318 / 2205</i>		<i>3500 €</i>	
	TOTAL	7000 €	3500 €

COMPTES RECETTES

<i>Imputation</i>	<i>Nature</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Réduit</i>
<i>021 / 021</i>	<i>OPFI-Virement de la section d'exploitation</i>	<i>3500 €</i>	
	TOTAL	3500 €	0 €

9. Création « opération de modernisation système électrique église ».

➤ Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'effectuer la réparation du système électrique de l'église concernant les cloches. Il suggère également que ce point soit effectué en investissement. Il propose à Monsieur Patrick MAURIN de prendre les contacts nécessaires afin d'avoir plus d'informations. La délégation de la commune au congrès des maires à Paris pourra également se renseigner au salon des professionnels.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit, 10 voix,**

DECIDE de procéder au vote de la DM N°6, sur le budget de l'exercice 2022 (La réalisation de l'opération en investissement implique un transfert du montant de l'opération du budget fonctionnement vers l'investissement, voir détails ci-dessous)

COMPTES DE DEPENSES

<i>Imputation</i>	<i>Nature</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Réduit</i>
<i>011/615221</i>	<i>Bâtiment publics</i>		<i>1900 €</i>
<i>023/023</i>	<i>Virement à la section investissement</i>	<i>1900 €</i>	
<i>21/21318/2206</i>	<i>Autre bâtiments publics</i>	<i>1900 €</i>	
	<i>TOTAL</i>	<i>3800 €</i>	<i>1900 €</i>

COMPTES RECETTES

<i>Imputation</i>	<i>Nature</i>	<i>Ouvert</i>	<i>Réduit</i>
<i>021/021/OPFI</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>1900 €</i>	
	<i>TOTAL</i>	<i>1900 €</i>	<i>0 €</i>

10. Motion de l'Association des Maires de France

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la dernière déclaration de l'Association des Maires de France. Un des points les plus importants est d'indexer la DGF sur le coût de la vie. Il rappelle que la commune n'a toujours pas augmenté les impôts fonciers. Tout ceci a des conséquences sur la marge de manœuvre financière pour la commune.

« Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent : Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités. Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal. Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités. Ces mesures de restriction financière de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune d'Allons soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Allons demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de ... ou l'intercommunalité de ... demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département.

Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune d'Allons demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune d'Allons soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.*
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.*
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget. »*

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT considère que cette motion correspond bien à la défense des intérêts des collectivités locales. Par contre quand il constate que la proposition d'indexer les salaires et les retraites au coût réel de la vie a été rejeté cette demande n'a pas beaucoup plus de chance d'être adoptée. Il profite également de cette question pour rappeler sa proposition d'augmenter pour 2023 le budget du CCAS en anticipant les difficultés croissantes de la population à finir ses fins de mois. Les augmentations actuelles du coût de la vie nécessitent une réflexion approfondie sur la précarité financière et sociale sur notre commune.

► ***Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 10 voix SE PRONONCE pour cette motion.***

11. Points divers

Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUi du Moyen Verdon est adopté. La Commune va pouvoir mettre en œuvre la mise en place de la zone d'activité. Le géomètre viendra sur place pour finaliser le projet. On profitera de cette occasion pour régulariser quelques erreurs sur le village comme les escaliers ou terrasses de maisons particulières se situant sur l'espace public.

Courrier adressé à la Mairie de la CGT

➤ Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus d'un courrier de la CGT adressé à la Mairie concernant le personnel de l'équipe rivière du SAGE Verdon. Monsieur le Maire se déclare gêné d'intervenir sur une question de gestion du personnel qui n'est pas de la compétence directe de la commune. Mais il tenait à en faire part au Conseil.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT considère que cette question dépend des directeurs du Parc Naturel Régional du Verdon (gestion de ce personnel) et qu'il fallait leur laisser traiter cette revendication.

► ***Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 10 voix n'interviendra pas sur cette demande.***

Chantier « raccordement eau » aux hameaux

➤ Monsieur le Maire fait le point sur ce chantier et indique que le raccordement se fera mercredi 02 novembre 2022. Il y aura donc une coupure d'eau pour les hameaux de La Moutière et de La Bâtie neuve ce même jour. Les enrobés se feront ensuite.

4G

➤ Monsieur le Maire informe que les tests d'émission / réception sont en train d'être effectués sur le pylône de la 4G à l'entrée du village. Normalement, cela fonctionnera rapidement.

➤ Il précise également que le raccordement électrique (ENEDIS) qui devait se faire seulement au printemps pourrait avoir lieu en décembre. Il indique que ce sont ses interventions au congrès des Maires du 04 qui ont certainement fait avancer le dossier.

Réunion compétence « eau et incendie » CCAPV

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil Municipal de la réunion houleuse qui a eu lieu sur le transfert de la compétence de l'eau et sur la prévention des incendies.

Il a fait part de la position de la commune d'Allons (largement majoritaire dans la CCAPV) et regrette le ton de Mme La Sous-préfète qui ne permet pas d'avoir un dialogue apaisé sur ce sujet.

Travaux « SAGE Verdon »

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe que les travaux du SAGE Verdon qui devait se faire en bas de la gare fin 2022 ne pourront pas avoir lieu (retard de l'entreprise, rupture de stock pour le fuel...). Ce chantier est reporté en 2023 en fonction de la re-végétalisation.

Commission « ordures ménagères »

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait état des derniers travaux de la Commission « ordures ménagères ». Après 4 séances, un projet de grille tarifaire a été établi ainsi que le règlement qui doit s'y appliquer. Le Conseil Communautaire doit maintenant les valider. Pour les foyers le montant de la taxe devrait être identique pour l'année 2023. Ce qui ne sera pas le cas pour les autres usagers (commerces, artisans, campings, ...). Des hausses et des baisses sont à prévoir selon l'activité.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT revient également sur la loi concernant la valorisation des déchets et du compostage. Sur ce dernier point, il faut au moins que le compostage s'applique à 95% du territoire. Ce qui est largement le cas aujourd'hui sur la commune grâce à l'appel aux projets auquel la Mairie a répondu.

Par contre, il constate que les 2 composteurs près du cimetière ne sont plus actifs du fait des travaux pour le city stade.

Il demande également une nouvelle fois que les panneaux d'informations sur le compostage soient installés à la Bâtie Neuve et à la Moutière.

➤ Monsieur le Maire propose que l'on déplace ces 2 composteurs plus près du centre du village.

Questionnaire CCAPV. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT propose aux membres du Conseil Municipal de remplir le questionnaire de la CCAPV sur « l'information et la démocratie participative ». Ce document facile d'accès figure sur le site de la commune.

Pour sa part, ayant déjà fait le nécessaire, il indique qu'il sera reçu pour un entretien individuel sur ces questions par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans les locaux de la CCAPV.

Mise au point de Monsieur Fabien LORENZI sur sa démission du CCAS

➤ Monsieur Fabien LORENZI souhaite revenir sur les raisons de sa démission du CCAS. Il indique qu'il n'a aucun problème personnel mais que le désaccord porte sur le fond.

Pour lui, il faut absolument prioriser les démarches locales, les circuits courts et mettre en avant l'attractivité du territoire. Il en va aussi de l'avenir de l'emploi pour nos enfants. Il ne comprend pas que l'on favorise des industriels qui se situent, en plus, dans le sud-ouest.

Il rajoute, qu'effectivement, il aurait dû en parler lors du dernier Conseil Municipal, mais il fait remarquer qu'il avait bien envoyé une documentation de la maison de pays. Pour sa part, cette information aurait dû au minimum être discutée lors de la réunion du CCAS.

➤ Madame Josiane GRIMAUD fait remarquer que Monsieur Fabien LORENZI était absent lors de la prise de décision.

➤ Monsieur Serge GUICHARD indique qu'il faudra reprendre cette question pour 2023.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait remarquer qu'effectivement, il serait souhaitable que l'année prochaine on puisse aller dans le sens des circuits courts. Pour cela, il propose à Monsieur le Maire une intervention auprès de la CCAPV pour mettre en avant des propositions réelles et sérieuses des « maisons de pays » et cela suffisamment à l'avance.

➤ Monsieur Régis GALFARD fait également une remarque sur une proposition de jeunes agriculteurs du 04.

➤ Monsieur le Maire ajoute que pour la « maison de pays » ou pour les jeunes agriculteurs, les propositions n'étaient pas à la hauteur, et loin, des attentes de la commission. Il est d'accord pour revoir en 2023 mais précise que les « maisons de pays » ne dépendent pas structurellement de la CCAPV.

De plus, Monsieur le Maire rappelle aussi l'indépendance du CCAS.

Baignoire des moutons de la bergerie à l'entrée du village

➤ Monsieur Régis GALFARD souhaite une précision sur l'utilisation de ce matériel. Ce dernier avait été installé avec les fonds publics et donc la responsabilité de la commune est engagée sur les problèmes de sécurité.

➤ Monsieur le Maire indique qu'il va prendre contact avec Monsieur Germain Durand pour connaître son utilisation (ou non) et prendre, si besoin, les mesures nécessaires.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h00.***